

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 février 2024 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 8 janvier 2024
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée au public
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Maison des jeunes des Quatre Lieux – Demande d'aide financière
 - 6.2 Levée de fonds au profit de la Maison Victor-Gadbois
7. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 7.1 Adoption du règlement no. 2024-362 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier la liste des zones de stationnement interdit
 - 7.2 Avis de motion du règlement no. 2024-363 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les ilots de chaleur
 - 7.3 Adoption du premier projet de règlement no. 2024-363 amendant le plan d'urbanisme no. 2018-249 afin d'ajouter certaines dispositions et l'annexe C concernant les ilots de chaleur
 - 7.4 Adoption de la première résolution concernant la demande de Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 540, chemin du Moulin
8. Administration et greffe
 - 8.1 Élections générales 2025 – Reconduction des districts électoraux
 - 8.2 Acceptation de l'offre de service de la FQM – Recommandation de travaux sur le réseau d'égout du Rang Double
9. Loisirs
 - 9.1 Acceptation des coûts de camp de jour pour la semaine de relâche
 - 9.2 Embauche des employés de camp de jour (semaine de relâche)
 - 9.3 Signature de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste (camp de jour semaine de relâche)
 - 9.4 Acceptation des coûts pour la saison de soccer 2024
10. Eau potable / Eaux usées
 - 10.1 Offre de service d'Akifer pour la réalisation du Plan de protection des sources d'eau potable (PPS)
 - 10.2 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Présentation de demande
 - 10.3 Offre de service d'Agéos – Mise en place du puits Vadnais 3 – Travaux de terrain, expertise

hydrogéologique et demande de modification de
l'autorisation auprès du MELCCFP

11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée au public
13. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence de du
maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
 Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;
 Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Sont absentes : Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
 Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et
greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

6 personnes assistent à la séance.

24-02-4966

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour
proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4967

Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des
procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus
par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et
résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 tel que
soumis.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4968

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été
envoyée au conseil municipal avant la date prévue
de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les
questions nécessaires afin de procéder aux
paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu
d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 5 février 2024 au montant de
186 429.14\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 février 2024
pour un montant total de **309 767.26\$** incluant les quotes-parts
mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des
Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des
employés municipaux pour la période du 31 décembre 2023 au 27 janvier
2024 au montant de **74 571.06\$**.

- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
- Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.*
- Vote pour : 4
- Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-02-4969

Maison des jeunes des Quatre Lieux – Demande d’aide financière

- CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes (MDJ) des Quatre Lieux adresse au conseil municipal une demande de soutien financier de 2 000\$ pour leurs activités 2024;
- CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de financer principalement les activités liées à la prévention et la promotion de la santé et du bien-être, à la vie démocratique, à l’éducation à la participation sociale. À la concertation et le partenariat, ainsi qu’à l’apprentissage à la citoyenneté;
- CONSIDÉRANT QUE la MDJ est une association de jeunes et d’adultes qui a pour mission de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 11 à 17 ans pourront devenir des citoyens actifs et responsable;
- CONSIDÉRANT QUE des adolescents de Rougemont bénéficie des services offerts par la MDJ;
- CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de verser un montant de 1 000\$ à la Maison des Jeunes des Quatre Lieux pour leurs activités 2024.
- Vote pour : 4
- Vote contre :

24-02-4970

Levée de fonds au profit de la Maison Victor-Gadbois

- CONSIDÉRANT QUE M. Fernand Touchette, via les Chevaliers de Colomb de Mariville adresse au conseil municipal, une demande de don pour la levée de fonds annuelle au profit de la Maison Victor-Gadbois;
- CONSIDÉRANT QUE cette année, la levée de fonds consista à un déjeuner familial qui se tiendra le 25 février prochain;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu’il est important de soutenir la mission de la Maison Victor-Gadbois;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de faire un don de 400\$ à la Maison Victor-Gadbois dans le cadre de la demande de M. Touchette.
- Vote pour : 4
- Vote contre :

24-02-4971

Adoption du règlement no. 2024-362 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier la liste des zones de stationnement interdit

- CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 2 mai 2022, le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement ;

tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4974

Adoption de la première résolution concernant la demande de Projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 540, chemin du Moulin

- CONSIDÉRANT QU' une demande de projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par M. Philippe Beauregard, représentant Le Potager Mont-Rouge Halte Gourmande à l'égard de l'exploitation d'une érablière avec salle à manger et salle de réception sur les lots 1 716 358, 1 714 676, 1 716 357, 1 716 360, 1 715 793, 1 716 359, 1 714 832 et 2 926 609;
- CONSIDÉRANT QUE l'objectif premier du requérant est de raviver les activités qui avaient lieu dans la cabane à sucre en servant, en saison, des repas de cabane à sucre;
- CONSIDÉRANT QUE le requérant désire aussi que le bâtiment soit disponible afin de servir de salle de réception avec accès à la cuisine hors de la saison des sucres;
- CONSIDÉRANT QUE le requérant est présentement en démarches auprès de la CPTAQ afin de faire reconnaître son droit acquis pour l'exploitation de l'érablière à des fins autres que la production de sirop d'érable, les activités ayant cessé pour une période de plus d'un an;
- CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucune nouvelle construction ou aménagement, les installations actuelles seraient plutôt remises en état et optimisées;
- CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit également l'aménagement de sentiers non motorisés, aménagés à diverses fins sur l'ensemble du site et que ces activités sont conformes à la réglementation en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a déjà été exploité à des fins de restauration en tant que cabane à sucre et qu'à cet effet, une cuisine et une salle à manger, pouvant, selon l'ancien propriétaire, accueillir jusqu'à 100 personnes sont déjà aménagées;
- CONSIDÉRANT QUE le requérant a déjà entrepris des démarches afin d'accroître sa production de sirop d'érable en installant les tubulures nécessaires sur les lots 1 714 832 et 2 926 609;
- CONSIDÉRANT QUE la tenue d'activités (baptêmes, mariages etc.) tout au long de l'année pourrait engendrer des nuisances pour les résidents situés à proximité sur les rues du Moulin et McIntosh tant au niveau du bruit, que de la lumière et de la circulation;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2018-242 stipule qu'un restaurant doit disposer d'une case de stationnement par 4 places assises;
- CONSIDÉRANT QU' afin de préserver l'aspect champêtre de l'érablière, il serait souhaitable d'éviter l'aménagement d'un

	stationnement pavé et ceinturé de bordures de béton et de plutôt maintenir l'utilisation de la zone de gravier existante comme aire de stationnement;
CONSIDÉRANT QUE	le volet cabane à sucre du projet s'insère parfaitement dans la vision agrotouristique du secteur du rang de la Montagne;
CONSIDÉRANT QUE	le projet semble conforme au plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QUE	le projet a été évalué selon les critères d'évaluation des articles 20 et 21 du règlement sur les PPCMOI 2018-247;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d' autoriser le plan particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour l'exploitation du site à des fins de restauration en tant que cabane à sucre durant la saison des sucres aux conditions suivantes : - Que le volet salle de réception soit omis et que seule l'utilisation durant la saison des sucres soit autorisée; - Que le nombre total de places soit limité à quatre-vingts (80), incluant toute terrasse extérieure; - Que les activités de service de repas aient lieu à l'intérieur du bâtiment seulement; - Que l'aire de stationnement soit maintenue telle qu'elle est, sans pavage et sans bordures de béton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau d'accepter la présente résolution aux mêmes conditions que celles proposées par le Comité Consultatif d'Urbanisme.
Vote pour : 2 (MM. Sylvain Dansereau & Éric Fortin)
Vote contre : 2 (M. Pierre Dion et Mme Isabelle Robert)
Constatant l'égalité du vote, la directrice générale demande au maire s'il désire exercer son droit de vote, il décline.
Le vote étant égal, le statu quo est maintenu et la résolution n'est pas adoptée.

24-02-4975

Élections générales 2025 – Reconduction des districts électoraux	
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Rougemont procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;
CONSIDÉRANT QUE	sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;
CONSIDÉRANT QUE	sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;
CONSIDÉRANT QUE	la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée

conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4976 Acceptation de l’offre de service de la FQM – Recommandation de travaux sur le réseau d’égout du Rang Double

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la municipalité constate des problèmes récurrents sur les conduites d’égouts sanitaire et pluvial du Rang Double;

CONSIDÉRANT QU’ afin d’être en mesure de prendre les meilleures décisions quant aux travaux à entreprendre, la municipalité a demandé au service d’ingénierie de la Fédération Québécoise des Municipalités de faire l’étude du dossier et de faire des recommandations quant aux travaux à entreprendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d’accepter l’offre de service de la FQM pour l’étude de recommandation de travaux sur le réseau d’égout du Rang Double au montant de 13 000\$.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4977 Approbation des coûts de camp de jour pour la semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’établir les coûts du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d’adopter les coûts suivants :

- Camp à la journée : 35\$
- Camp pour la semaine : 160\$

Les prix incluent les sorties, lorsqu’il y a lieu ainsi que le service de garde.

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4978 Embauche des employés de camp de jour (semaine de relâche)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la semaine de relâche et qu’il y a lieu d’embaucher des employés pour le réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d’embaucher les personnes suivantes à titre d’animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour de la semaine de relâche, aux salaires et conditions préalablement définis :

Camille Sirois	Charles Dufour	Camille Paquette
Félix Ostiguy	Marie-Anne Dufour	Maylika Robichaud
Amélia Morin	Eli Meunier	Pierre-Olivier Brault
Samuel Hernandez		

Vote pour : 4

Vote contre :

24-02-4979 Signature de l’entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste (camp de jour semaine de relâche)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste désirent prévoir des activités conjointes dans le cadre de la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a mis sur pied un Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), lequel vise à appuyer financièrement la suite de l'analyse et permettre aux municipalités de tenir compte des menaces qui ont été identifiées dans l'analyse pour définir et planifier

CONSIDÉRANT QUE	le Programme propose une aide financière de 70% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 70 000\$;
CONSIDÉRANT QUE	la firme Akifer a soumis une offre de service afin de soutenir la municipalité dans ses démarches;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'offre de service d'Akifer au montant de 21 360\$ avant taxes.
Vote pour : 4	Vote contre :

la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu que la Municipalité de Rougemont autorise ce qui suit :

- Vote pour : 4 Vote contre :

CONSIDÉRANT QU' au printemps 2023, la municipalité a reporté les travaux de forage et essai de pompage du puits Vadnais 3 afin de s'assurer que les puits Vadnais 1 et Bellavance seraient en mesure de fournir la demande en eau durant les travaux qui nécessiteront l'arrêt de Vadnais 2;

CONSIDÉRANT QUE dans son rapport technique du 18 décembre dernier, Agéos confirme les attentes de la municipalité quant à la fourniture d'eau durant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il est maintenant possible d'aller de l'avant avec les travaux du nouveau puits et que celui-ci devra faire l'objet d'une modification de l'autorisation de prélèvement

en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'eau*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et les services professionnels s'y rattachant ont été accepté dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT QU' Agéos a soumis une offre de service afin de soutenir la municipalité dans les prochaines démarches et réaliser la demande de modification auprès du MELCCFP au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter l'offre de service d'Agéos au montant de 52 040\$ avant taxes et d'enclencher les démarches afin de forer et mettre en service le nouveau puits Vadnais 3.

Vote pour : 4

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-02-4984

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat,

Ce 6^e jour de février 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
greffière-trésorière